

ASSEMBLEE PLENIERE REGIONALE

14-15 juin 2018

RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CRC AURA RELATIF A L'EXAMEN DE LA GESTION DE LA SOCIETE D'EQUIPEMENT DE L'Auvergne

Rapport 1664

Intervention de Pascale SEMET Pour le groupe « l'Humain D'Abord - PCF - Front de Gauche »

Monsieur le Président, mes chers collègues

Peut-être profiter de ce rapport rendu par la Chambre Régionale des Comptes sur la Société d'Équipement de l'Auvergne (SEAU) pour rappeler toute l'utilité de cette structure.

La SEAU est sans conteste un très bon outil d'orientation et d'aide à la décision pour les collectivités. A l'heure où les financements publics se font rares le recours par les collectivités concernées à cette société d'économie mixte est en nette progression.

La pluralité des activités de la SEAU, sans limitation dans le périmètre territorial d'intervention, est un atout majeur pour les collectivités.

Ainsi, les domaines d'intervention de la SEAU sont nombreux et variés : développement économique, aménagement, rénovation urbaine, opérations d'habitat, immobilier industriel, tertiaire ou commerciale, etc...

La gouvernance maîtrisée par les collectivités territoriales qui détiennent 2/3 du capital (1/3 d'actionnaires privés) assure aussi une garantie et une autonomie décisionnelle.

Enfin la SEAU est un acteur économique historique incontournable en Auvergne. Son activité représente aujourd'hui 1/10eme de l'activité régionale de construction.

Les recommandations faites par la CRC sont bien évidemment à prendre en compte mais ne doivent pas éluder le rôle primordial et l'objet social de cette structure en Auvergne.

Je vous remercie.

Pascale SEMET

Conseillère régionale - Allier